

**Projet d'aménagements hydroélectriques  
de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs**

**Mémoire déposé au  
Bureau d'audiences publiques en environnement**

**Par**



**Octobre 2004**



La mission première de la Fondation Rivières est la réunion des peuples autour des rivières dans le cadre d'un développement durable.

La Fondation Rivières est un organisme sans but lucratif qui oeuvre à la préservation du caractère naturel des rivières du Québec, de même qu'à hausser leur notoriété et à encourager leur fréquentation par les citoyens. La Fondation travaille en collaboration avec les organismes locaux, régionaux et nationaux, favorisant ainsi l'union de toutes les forces vives pour protéger les rivières québécoises.

Le projet visant la construction des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs à des fins de production hydroélectrique se situe donc au cœur du champ d'activités de la Fondation, et soulève des préoccupations majeures.

Lors de la présentation du projet, Hydro-Québec a souligné des « *conditions de réalisations à savoir, être concurrentiels compte tenu des conditions du marché, être acceptable sur le plan environnemental conformément aux principes de développement durable et être accueilli favorablement par les communautés locales.* »

Nous doutons de la volonté véritable de la plus grande société d'État québécoise de respecter ces conditions. En effet, plusieurs points méritent d'être éclaircis et nombre de questions n'ont toujours pas de réponse suite à la lecture de l'étude d'impact.

De plus, nous déplorons le manque de temps dont nous avons disposé pour étudier l'étude d'impact. Nous avons jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2004 pour prendre connaissance de l'étude d'impact qui avait été déposée le 17 août 2004 passé par Hydro-Québec et demander une audience publique. Par contre, le 8 septembre dernier, nous avons appris que les audiences débuteraient dès le 20 septembre 2004. Nous nous questionnons sur le pourquoi d'une telle urgence à débiter les audiences publiques? Nous comprenons qu'il est prévu dans la réglementation que le ministre de l'Environnement peut confier au BAPE un mandat d'audiences publiques 30 jours après le début de la période d'information et de consultation publique. Cependant, cette mesure ampute considérablement le temps disponible pour les citoyens et les groupes d'intérêts afin d'analyser en profondeur l'étude d'impact fournie par Hydro-Québec. Nous considérons cette mesure injustifiable étant donné l'importance d'une étude sérieuse et pointue sur ce dossier.

Enfin, nous nous demandons pourquoi la deuxième étape des audiences publiques se déroule pendant la période de chasse automnale, alors qu'une grande partie de la population de Wemotaci est partie en forêt? Cette situation démontre à nos yeux, soit un manque de connaissance ou de considération de la culture autochtone, ou encore une absence de volonté de mettre en place les conditions encourageant la population à s'exprimer lors des audiences publiques.



Rivière St-Maurice à Wemotaci

## **1- Être concurrentiel compte tenu des conditions du marché.**

Les chiffres fournis par Hydro-Québec dans son étude d'impact ne permettent pas de faire un calcul précis du coût final du kWh généré par ces nouvelles constructions. En effet, la construction de la ligne de transport reliant les nouvelles centrales au poste de Rapide Blanc sera traitée à l'intérieur d'une seconde étude d'impact. Par conséquent, les coûts qui y sont associés ne semblent pas avoir été pris en considération dans l'étude concernant la Chute-Allard et les Rapides-des-Coeurs. Pourtant, du point de vue économique, ces deux projets semblent indissociables.

Lors de la première partie des audiences publiques, M. John Burcombe a soulevé la question à savoir si le coût du transport est inclus dans le calcul des coûts du projet qui se situent entre 8 ¢/kWh et 9 ¢/kWh. La réponse d'Hydro-Québec est que «le coût de transport pour l'instant est pas pris en compte, mais vous voyez quand même qu'on a une variation, entre huit (8 ¢/kWh) et neuf sous (9 ¢/kWh).»

Sachant que le coût des options d'efficacité énergétique et d'énergie éolienne est évalué respectivement à moins de 3 ¢/kWh et à 6,5 ¢/kWh, comment Hydro-Québec peut prétendre que le projet de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs est concurrentiel compte tenu des conditions du marché? Ne serait-il pas plus rentable pour la société québécoise de chercher à développer des options énergétiques dont les coûts sont moins élevés, comme c'est le cas de l'énergie éolienne et de l'efficacité énergétique?

## **2- Être acceptable du point de vue environnemental conformément aux principes de développement durable.**

La Fondation relève ici divers aspects de l'étude d'impact sur le projet de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs en fonction de quelques principes du développement durable.

### **▪ La protection de l'environnement par la prévention**

L'évaluation des impacts environnementaux des projets est un des instruments importants de prise de décision. Afin de bien prévoir, réduire et légitimer l'impact environnemental du développement à venir, l'étude d'impact devrait veiller à couvrir l'ensemble des composantes directes et indirectes reliées à toutes les opérations de mise en place du projet, ainsi que celles reliées à la phase d'exploitation, et ce jusqu'à son terme final, soit la désaffectation ou l'abandon du projet.

L'étude d'impact mentionne que la responsabilité des équipements de transport d'énergie électrique nécessaires à l'intégration de la nouvelle production au réseau incombe à une autre division de l'entreprise, soit Hydro-Québec TransÉnergie. Cette division complétera un avant-projet distinct afin de préciser, entre autres, le tracé de la nouvelle ligne et l'aménagement des postes de départ des centrales. Ces équipements consisteront en deux postes de transformation et en une ligne à 230 kV d'environ 60 km. Puisque la construction de ces équipements est une condition pour l'opération future des centrales projetées, celle-ci devrait être considérée comme une composante à part entière du projet, au même titre que les autres activités de construction de la centrale. **Les différents tracés de la ligne de transport et les impacts appréhendés devraient être comptabilisés à ce stade pour plus de transparence quant aux impacts globaux du projet.**

Dans le tableau 28-3 du volume traitant des effets cumulatifs, il est mentionné que la construction d'une nouvelle ligne à 230 kV pour alimenter la Chute-Allard et les Rapides-des-Cœurs aura des incidences sur les activités récréotouristiques car cela entraînera une modification du couvert forestier et des pratiques de chasse. On mentionne également un impact positif : une accessibilité accrue au territoire grâce aux emprises de ligne. Cette analyse semble très sommaire puisqu'on peut d'ores et déjà présumer des impacts négatifs d'une ligne de transport sur le paysage ainsi que potentiellement sur les poissons et les milieux humides lors des traversées de cours d'eau et des activités de déboisement.

**Les impacts cumulatifs doivent être considérés avec d'autant plus d'attention que l'une des particularités du projet réside dans le fait que les nouvelles centrales se situent sur une rivière où l'on en retrouve déjà huit.** Cela peut être vu comme un point positif, mais les obligations et les responsabilités d'un promoteur devraient aller en s'accroissant dans le temps avec la présence d'autres projets.

L'aménagement de la rivière Saint-Maurice a, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, favorisé le développement économique de la Mauricie. Ce développement, axé sur l'exploitation forestière et la production hydroélectrique, a atteint un sommet dans les années 1950 pour ensuite subir un déclin. L'intégrité écologique de la rivière a par la suite été au cœur des préoccupations et cette prise de conscience s'est traduite par l'arrêt du flottage du bois sur la rivière en 1995. Aujourd'hui, la région souhaite favoriser l'essor du potentiel récréotouristique de la rivière comme voie privilégiée pour une diversification économique et la demande pour les activités de plein air est en progression. L'étude d'impact cite d'ailleurs les activités récréotouristiques (villégiature, navigation en bateau à moteur, navigation en canot et en kayak, pêche sportive et paysage) comme étant une composante valorisée de l'environnement (CVE), au même titre que les poissons, les milieux humides et les activités traditionnelles de pêche, chasse et piégeage. Ces CVE sont les éléments du milieu naturel et humain qui suscitent le plus de préoccupations et d'intérêt de la part du public, de la communauté scientifique et des analystes du projet.

Un état virtuel futur, défini par un but, des objectifs ou une cible à atteindre devrait être considéré pour bien prendre en compte les intérêts des générations futures. Le développement récréotouristique étant une orientation privilégiée, l'examen du projet et des impacts appréhendés devrait se faire de façon à ne pas nuire à la tendance vers

laquelle la région souhaite évoluer. De la même façon, la protection des milieux humides est une préoccupation régionale. Tout projet devrait donc appliquer de façon stricte une approche d'aucune perte nette de fonction d'habitat. Dans le projet des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, les pertes en marais et marécages seront surtout compensées par des gains présumés en herbiers aquatiques. **On assiste donc ici à un changement de fonction des milieux humides qui seront présents, et de plus le caractère hypothétique des gains escomptés semble inacceptable.**



Milieu humide dans la zone affectée par le projet

#### ▪ L'application systématique du principe de précaution

Le principe de précaution veut que l'absence de certitude scientifique ne puisse pas empêcher l'adoption de mesures visant à protéger l'environnement ou la santé publique. **Ce principe devrait donc être largement appliqué afin d'éviter des dommages graves ou irréversibles à l'environnement.**

L'étude des impacts du projet indique qu'au moment de la mise en eau du bief de la chute Allard, le niveau d'eau du ruisseau situé à proximité de l'ancien dépôt en tranchée (DET) de Wemotaci s'élèvera d'un mètre et les eaux rejoindront les abords du dépôt en inondant une partie du fossé périphérique, réduisant ainsi la zone tampon. Ces eaux pourraient saturer sur un mètre d'épaisseur la base des cellules d'enfouissement les plus profondes. **La lixiviation d'une plus grande épaisseur de déchets aurait pour effet d'augmenter la charge totale des polluants susceptibles de migrer dans l'eau souterraine et dans l'eau de surface et d'y accroître leurs concentrations.**



Dépôt en tranchée (DET) de Wemotaci

Les prélèvements effectués dans les six puits d'observation présents à l'emplacement du DET et à proximité indiquent déjà un degré de contamination plus ou moins élevé des eaux souterraines. La caractérisation des eaux de surface indique également une contamination des eaux du bras du ruisseau qui draine le DET. Malgré ces effets, le

promoteur estime faible le risque d'augmentation de la contamination des eaux souterraines et de surface autour du dépôt en tranchée et propose plutôt la mise en place d'un programme de suivi environnemental du dépôt et de son milieu environnant, sans aucune autre mesure d'atténuation.

Or, dans le sommaire de l'étude d'impact, Hydro-Québec énonce que :

*« Certaines infrastructures seront touchées par la mise en eau des biefs, notamment quelques tronçons de la voie ferrée du CN, le dépôt en tranchée et le système de rejet des eaux usées de Wemotaci. Des mesures seront prises pour relocaliser et sécuriser tous ces ouvrages. »*

**Cette contradiction est difficile à expliquer, surtout que de sérieuses mises en garde ont été présentées par la Direction des politiques du secteur industriel – Service des matières résiduelles du ministère de l'Environnement du Québec.** Dans ses commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact, cette Direction indiquait qu'il serait plus acceptable que le promoteur assume au départ un accroissement de la contamination du ruisseau et propose des mesures d'atténuation accouplées à un suivi environnemental compte tenu des risques accrus de contamination. Dans ses réponses aux commentaires, Hydro-Québec s'entête pourtant à ne pas tenir compte de cet avis et soutient qu'elle ne compte pas intervenir a priori pour modifier le comportement de ce dépôt situé sur la réserve de Wemotaci.

- **La modification des comportements, des modes de production et des habitudes de consommation vers des approches plus respectueuses de l'environnement**

Hydro-Québec Production mentionne que la raison d'être du projet de construction de ces deux centrales est, notamment : *« d'approvisionner Hydro-Québec Distribution pour répondre aux besoins québécois au-delà de ceux déjà comblés par le volume d'électricité patrimoniale ou de remplir d'autres engagements contractés par Hydro-Québec Distribution jusqu'à ce jour ».*

Tout d'abord, il faut rappeler que le projet actuel de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs n'est pas le premier projet qu'Hydro-Québec ait prévu réaliser en Haute-Mauricie. L'étude d'un projet antérieur avait été amorcée dès le début des années 1990. À ce moment, Hydro-Québec prévoyait construire un barrage unique situé aux rapides des Coeurs d'une puissance de 380 mégawatts. Cet ouvrage aurait entraîné l'enneigement d'une superficie de territoire extrêmement élevée, comprenant le cimetière de Wemotaci, une partie du chemin de fer et de nombreux lacs où se pratiquent des activités récréotouristiques. La non rentabilité du projet, ajoutée aux lourds impacts environnementaux, a été un des principaux facteurs ayant entraîné sa suspension en 1996.

C'est trois années plus tard, soit en 1999, que s'amorce le développement d'un nouveau projet, soit celui de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. Cette fois, celui-ci consiste en l'aménagement de deux centrales au fil de l'eau, d'une puissance totale plus faible qui se chiffre à 138 mégawatts.

**Considérant d'une part la diminution de la puissance du projet actuel par rapport au projet antérieur, et d'autre part le fait que les importantes pluies de l'été ont permis à Hydro-Québec de remplir ses réservoirs, nous nous demandons si le projet est toujours justifiable du point de vue de la production énergétique?** Selon le journal *La Presse*, si l'eau accumulée dans les réservoirs au cours de l'été était transformée en énergie, la production pourrait représenter quatre fois la production annuelle du Suroît<sup>1</sup>. Cela signifierait donc plus de 14 fois celle des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs. Est-ce qu'Hydro-Québec a justifié la pertinence du projet à la lumière de ce contexte actuel qui modifie la donne énergétique nationale?

Pour leur part, les solutions de rechange au projet sont quant à elles abordées très superficiellement et on cherche plutôt à justifier le projet en disant que « *la non-réalisation du projet aurait des conséquences négatives sur les ventes additionnelles et sur la rentabilité du Promoteur. Elle aurait également pour effet d'empêcher les communautés du Haut-Saint-Maurice et d'ailleurs au Québec de profiter de retombées économiques* ».

Évidemment, pour Hydro-Québec Production, l'analyse exhaustive des diverses options ou solutions de rechange qu'il ne compte pas réaliser est de peu d'intérêt, voire n'a aucune raison ni sens d'être. Il ne peut pas être juge et partie. **Toutefois, nous croyons qu'Hydro-Québec, en tant que société d'État dont la mission première est de fournir l'électricité aux Québécois sur la base d'un pacte social, se doit d'intensifier les liens entre l'évaluation stratégique et l'usuelle évaluation de projet.**

Une meilleure intégration des diverses évaluations (stratégique, régionale, sectorielle et de projet) serait nécessaire afin d'améliorer le processus d'ensemble de l'évaluation d'impacts dans le contexte du développement durable. Et cela pourrait passer par un élargissement de la portée et du mandat de l'étude d'impacts afin d'intégrer une véritable comparaison de solutions de rechange, qui inclut la solution de rechange « *statu quo* ».

- **Évaluer les alternatives dans un souci d'équité entre les peuples et dans une vision de développement durable.**

L'abondance a toujours bien servi les QuébécoisEs en matière d'énergie, nous sommes ainsi devenus l'un des peuples les plus énergivores de la planète. Comme les ressources ne sont pas inépuisables, nous devons faire une étude de conscience sur nos habitudes de vie pour progressivement en arriver à les changer. Il est temps de mettre en place un véritable programme national d'économie d'énergie. Le programme actuel d'Hydro-Québec prévoit l'économie de 0,4 TW par année pour la période 2003-04. Ces objectifs sont minces et ne visent que les particuliers. Nous croyons qu'il serait facile de faire beaucoup mieux tout en favorisant la création d'emplois sans exclure aucune région de la province.

---

<sup>1</sup> Lessard, Denis et Mario Cloutier. Le Suroît remis aux calendes grecques, *La Presse*, 29 septembre 2004.



À l'automne 2003, le président d'Hydro-Québec, André Caillé, annonçait son plan pour parachever le potentiel hydroélectrique du Québec par des investissements de 3.5 milliards de dollars par année pendant 15 ans. On dit que 30 000 emplois-années seraient ainsi créés. Ces chiffres correspondent à 8.5 emplois par million de dollars investi. **Il existe cependant de nouvelles opportunités énergétiques favorisant la création d'emplois : la rénovation écoénergétique des maisons, des institutions et des entreprises.** Cette option permettrait la création de 15 emplois par million de dollars investi. Tel fut le résultat d'une étude du Bureau de la statistique du Québec commandée par le Ministère des Ressources naturelles en 1996.

En plus de créer des emplois, l'économie d'énergie devient un moyen de produire de l'électricité déjà existante. Prenons l'exemple du Cégep de Saint-Hyacinthe qui a investi 862 500 \$ pour faire revoir et corriger ses infrastructures par la compagnie Écosystem. Résultat : une économie avoisinant les 300 000 \$ par an. «*La consommation d'énergie de l'immeuble a baissé de 43 %, ce qui a dépassé toutes les prévisions. Les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites d'environ 1620 tonnes, soit environ 80 %*»<sup>2</sup>. Ce 300 000 \$ d'électricité économisée peut alors se traduire en mégawatts demeurant dans les réservoirs d'Hydro-Québec et être revendu sur les marchés extérieurs. Le Cégep de Saint-Hyacinthe se retrouve avec une somme de 300 000 \$ par an, provenant de l'efficacité énergétique, qui peut être utilisée en éducation et dans la communauté.

Les entreprises comme les individus doivent faire leur part dans l'économie d'énergie. Selon de récentes études, en 2002, les 140 entreprises les plus énergivores consommaient 42 % de l'énergie hydroélectrique totale vendue par la société d'État. Il est également à noter que seulement 28 % des revenus d'Hydro étaient imputables à ces mêmes entreprises<sup>3</sup>. Jean-François Blain, analyste en énergie et coauteur de l'ouvrage *Les mauvais coûts d'Hydro-Québec*, proposait comme piste de solution pour une réduction de la demande énergétique québécoise de «*n'autoriser les entreprises à déduire de leurs bénéfices bruts que 90 % de leurs dépenses énergétiques ( plutôt que la totalité ) afin de les inciter à réaliser des économies d'énergie équivalentes et afin de corriger l'iniquité actuelle de la répartition des revenus de fiscalité*»<sup>4</sup>.

- **L'énergie éolienne, une solution d'avenir**

Dans la partie de l'étude d'impact portant sur les alternatives à l'hydroélectricité, Hydro-Québec ne cite que les impacts négatifs de l'énergie éolienne. «*L'éolien est une option comportant certains inconvénients, dont les impacts visuels et sonores [...]*». Ces inconvénients peuvent également s'appliquer à la construction des barrages. Le projet de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs fera disparaître la chute et les rapides sans compter l'île de Ferguson. Ceci constitue un impact visuel important. De plus, il est à noter que deux chantiers de construction actifs sur une période de trois ans et plus, avec tout ce que cela peut impliquer comme déplacements et machineries constituent une incidence sonore majeure.

---

<sup>2</sup> Office de l'efficacité énergétique. Adresse Url : <http://www.oeenrcan.gc.ca/>

<sup>3</sup> Radio-Canada. Adresse Url : <http://www.radio-Canada.ca/dossiers/hydro/facture>

<sup>4</sup> Blain, Jean-François. Où s'en va Hydro-Québec? Une rentabilité à remettre en question, Le Devoir, 27 février 2004.



Nous croyons au potentiel de développement de l'énergie éolienne. La firme Hélimax affirme que le potentiel éolien de la belle province se situe à 101 412 MW, et ce, seulement au sud du 53<sup>e</sup> parallèle. De plus, les sites analysés se trouvent à moins de 25km des lignes de transport d'Hydro<sup>5</sup>. **Le jumelage éolien-hydraulique représente une chance et une richesse uniques pour notre province de développer une expertise dans le domaine, de créer des emplois et de promouvoir une énergie propre.**

Finalement, lorsque la société d'État compare les barrages à l'énergie thermique elle impose à la population une acceptabilité de ses projets alors qu'il existe, comme nous venons de le démontrer, d'autres alternatives productives à prioriser.

### **3- Être accueilli favorablement par les communautés locales**

Le bien-être des communautés locales est au cœur des préoccupations de la Fondation Rivières. La Fondation considère que le développement économique doit répondre aux aspirations et aux besoins des populations locales tout en s'inscrivant en continuité avec un projet collectif plus global. Ainsi, la mise en place de tout projet de développement devrait viser l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité. **Le développement des capacités, le respect de la culture locale, la participation publique et l'équité sociale devraient s'inscrire comme essentiels à la réalisation d'un projet.**

- **Préservation du mode de vie traditionnel des Atikamekw**

Le peuple Atikamekw occupe le territoire du Haut-Saint-Maurice depuis fort longtemps. Les Atikamekw éprouvent un profond respect envers leur terre ancestrale, qu'ils appellent *Nitaskinan*. Le Conseil de la Nation est l'organe central qui est en charge des négociations territoriales globales avec les gouvernements du Québec et du Canada, lesquelles sont toujours en cours. Le Conseil regroupe les trois communautés Atikamekw vivant en Haute-Mauricie, soit Wemotaci, Manawan et Opiticiwan. Chacune d'entre elles est représentée par un conseil de bande qui forme la structure organisationnelle principale de la réserve. Les territoires familiaux encadrent les activités de chasse et entretiennent aussi les racines de chaque groupe. Les familles de la réserve de Wemotaci dont les territoires se situent aux abords de la rivière Saint-Maurice, comme les Coocoo ou les Chilton, seront les plus durement touchées par l'harnachement de la chute Allard et des rapides des Cœurs.

Au fil des générations, la population a toujours cherché à vivre et à se développer en harmonie avec l'environnement naturel qui constitue son milieu de vie. Ainsi, le sentiment d'appartenance qui relie les gens au territoire est très fort. C'est d'ailleurs ce qu'exprime Ernest Awashih, Grand Chef de la Nation Atikamekw, dans un mémoire déposé récemment dans le Cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

*«Nous entretenons un lien sacré avec ce territoire sur lequel nous exerçons nos activités traditionnelles. Nous ne sommes pas de "simples utilisateurs" de ce territoire mais bien*

---

<sup>5</sup> Helimax. Adresse Url : [www.helimax.com/Dossier\\_R35262004](http://www.helimax.com/Dossier_R35262004)

*des occupants **présents, actifs et durables**. La préservation de la qualité de ce territoire et de la pérennité de ses ressources constitue la base de notre mode de vie et est une composante essentielle du développement durable.*

[...]

*Aujourd'hui, notre mode de vie combine la pratique des activités, le maintien des connaissances et des valeurs et le travail salarié, les équipements modernes et l'utilisation d'accès routiers plus rapides et sécuritaires. Le territoire constitue toujours une partie de nous-mêmes, nous continuons de lui appartenir. Il demeure à la source de l'établissement et du renforcement de nos liens sociaux et culturels.<sup>6</sup>»*

Or, comme le fait ressortir ce même mémoire, l'exploitation intensive des ressources du territoire ne permet plus de soutenir l'ensemble du mode de vie traditionnel de la collectivité. Les activités de l'industrie forestière en expansion, associées à l'usage de la machinerie lourde, inquiètent de plus en plus la communauté qui constate la dégradation des habitats naturels. C'est dans cette situation que les Atikamekw, très préoccupés par l'avenir de leur communauté, ont entrepris récemment un programme de rapprochement avec l'industrie forestière. Leur but est de préserver les écosystèmes fauniques, forestiers et aquatiques.



**Considérant les liens étroits qui existent entre le maintien des pratiques traditionnelles et la préservation de l'environnement, nous craignons que la construction et l'exploitation des barrages hydroélectriques nuisent aux efforts mis de l'avant par les Premières Nations pour préserver leur milieu de vie. De plus, nous sommes en désaccord avec l'évaluation des impacts résiduels du projet sur l'utilisation du territoire par les Atikamekw qui est qualifié de positif, puisqu'on y retrouve trop d'incertitudes et de risques réels.**

D'abord, à la section 22.3, l'étude d'impact fait ressortir strictement des impacts négatifs potentiels du projet sur l'utilisation du territoire par les Atikamekw pendant la phase de construction : augmentation de la circulation et risques accrus pour la sécurité, perturbation des pratiques de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette et perturbation d'un trajet de portage aux rapides des Cœurs.

Par la suite, l'étude prévoit, durant la période d'exploitation, une amélioration de l'accès au territoire par l'entretien annuel des chemins qui conduisent aux ouvrages hydroélectriques et par la mise en place de mesures d'accès aux bassins nouvellement créés. Toutefois, l'accès accru au territoire comporte aussi son côté sombre. L'étude

---

<sup>6</sup> Awashish, Ernest. Mémoire du Conseil de la Nation Atikamekw. Déposé dans le cadre de la Commission publique sur la gestion de la forêt publique québécoise, 25 août 2004, 12 p.

présente «*la concurrence accrue pour le choix des campements et des aires d'activités*» comme un aspect négatif du projet. **À nos yeux, les risques réels que peuvent comporter une telle augmentation de l'achalandage n'ont pas été suffisamment considérés.** Cette situation devrait être mise en relation avec les expériences passées entourant le désenclavement des territoires autochtones. Louis-Gilles Francoeur, dans *Le Devoir* du 24 octobre 2003, exprimait ces risques lorsqu'il traitait du cas des complexes hydroélectriques de la Minganie:

*«Hydro-Québec a pour la première fois reconnu dans les études environnementales du projet Grande-Baleine que l'ouverture ou le désenclavement d'un territoire, avec leurs séquelles de lacs vidés et de cheptels d'animaux décimés par la horde de chasseurs et de pêcheurs blancs, constituent des impacts environnementaux globalement plus importants que tous ceux liés à la construction d'un barrage ou d'une centrale ainsi qu'à l'enneigement du territoire»<sup>7</sup>.*

Nous nous demandons à quoi servira l'accessibilité accrue au territoire pour les autochtones de Wemotaci si les poissons et les mammifères sont surexploités par une recrudescence des activités allochtones? Quels bénéfices les Atikamekw retireront d'un potentiel de pêche et de chasse plus élevé si, du même coup, le nombre d'aires disponibles pour leurs pratiques traditionnelles et l'aménagement de leurs campements diminue?

Enfin, la rivière Saint-Maurice est, au Québec, l'une de celles dont le taux de mercure est le plus élevé. En ce qui a trait au projet de Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, l'étude d'impact mentionne qu'aucune hausse notable de la teneur en mercure des poissons n'est prévue. Néanmoins, une campagne de mesure de teneur de mercure sera tout de même effectuée dans les biefs, cinq ans après l'enneigement. L'étude poursuit en disant que «*si les teneurs en mercure avaient augmenté au point qu'il faille réduire la fréquence de consommation, on pourrait alors proposer un programme de communication et de gestion du risque pour la santé*».

Le mercure est un «neurotoxique» dont une exposition à long terme, même à très faible dose, peut entraîner des problèmes de santé considérables. Les enfants et les femmes enceinte sont particulièrement à risque. L'Académie Nationale des Sciences Américaines fait d'ailleurs ressortir qu'une:

*«exposition prénatale chronique à de faibles doses de méthylmercure, consécutive à la consommation maternelle de poisson, a été associée à [...] de faibles performances à des tests neurobehavioraux, particulièrement à des tests d'attention, des fonctions motrices délicates, de langage, d'habiletés occulo-spatiales (par exemple le dessin) et de mémoire verbale.»<sup>8</sup>*

**Or, considérant l'importante valeur nutritive des poissons, l'Académie Nationale des Sciences adopte clairement une approche préventive en recommandant comme objectif à atteindre la réduction du taux de mercure dans les poissons, plutôt que le changement de la diète des populations.** Comme le fait ressortir le *Collaborative Mercury Research Network*, un réseau pancanadien de recherche sur le

---

<sup>7</sup> Francoeur, Louis-Gilles. Le projet le plus important depuis la Baie-James, *Le Devoir*, 24 octobre 2003.

<sup>8</sup> Collaborative Mercury Research Network. Adresse Url : <http://www.unites.uqam.ca/comern/vulgaris/cadrefr.html>

mercure, cette recommandation prend encore plus de sens si l'on considère que le remplacement du poisson par d'autres aliments chez les peuples autochtones est reconnu pour avoir entraîné chez ceux-ci une augmentation du taux de diabète<sup>9</sup>.

Par conséquent, advenant une augmentation du taux de mercure dans les poissons des réservoirs de la chute Allard et des rapides des Coeurs, nous nous demandons quels seront les impacts non seulement sur la santé des Atikamekw, mais aussi sur leurs pratiques de pêche et leur mode d'alimentation ?

- **Un développement qui améliore les conditions sociales des Premières Nations ?**

À plusieurs reprises, Hydro-Québec fait ressortir dans son étude d'impact les avantages que présente le projet pour le Haut-Saint-Maurice. Or, l'analyse ne semble pas porter une attention plus grande aux impacts des projets hydroélectriques sur le peuple autochtone de Wemotaci que sur d'autres composantes telles que : les infrastructures, les paysages, les oiseaux ou la végétation. Excepté les problèmes de logements et de chômage, l'étude d'impact n'aborde aucun autre problème social majeur auquel fait face la population. Comme d'autres communautés autochtones ou blanches, Wemotaci est aussi aux prises avec des difficultés telles : le suicide chez les jeunes, l'alcoolisme ou la violence. En laissant un pan entier du contexte social de côté dans le cadre de l'étude d'impact, nous nous demandons comment Hydro-Québec peut estimer, d'une façon juste, les impacts possibles des ouvrages hydroélectriques sur la situation sociale de la communauté. Par exemple, est-ce que le projet améliorera la qualité de vie des jeunes de Wemotaci?

Nous déplorons le fait qu'aucun document déposé par les personnes-ressources ne porte sur le lien entre les aménagements hydroélectriques et les conditions de vie des Premières Nations. **Nous croyons que des projets comme celui de la Chute Allard et des Rapides-des-Cœurs devraient être étudiés à la lumière des expériences passées et actuelles quant aux impacts sociaux ayant résultés de la réalisation de projets semblables dans le passé.** Malgré la diversité d'études et de rapports publiés par Hydro-Québec, peu d'études accessibles semblent traiter spécifiquement des conséquences des aménagements hydroélectriques chez les conditions de vie de la population autochtone. Est-ce que les études nous informe, par exemple, si les conditions sociales des jeunes Cris de Chisasibi ou des Innus de Maliotenam se sont améliorées suite aux ouvrages hydroélectriques? Ou encore, savons-nous si les fonds de développement recueillis par ces communautés ont été réinvestis de manière à résoudre les problèmes sociaux?

Nous rappelons à Hydro-Québec ainsi qu'au gouvernement que ce sont les communautés autochtones qui constituent généralement «le milieu d'accueil» des projets et qui en sont par conséquent les plus affectées. Puisqu'Hydro-Québec n'occupe pas une position neutre dans le dossier hydroélectrique, nous croyons que le gouvernement devrait commander des études indépendantes complètes sur les impacts sociaux des ouvrages hydroélectriques sur les communautés autochtones. Les résultats de celles-ci devraient être utilisés pour prévoir les impacts potentiels de nouveaux projets sur la qualité de vie des Premières Nations.

---

<sup>9</sup> Ibid

- **Consultation de la communauté de Wemotaci sur différentes alternatives de développement**

L'entente entre Hydro-Québec et le conseil de bande de Wemotaci a été signée plus de deux ans avant le dépôt de l'étude d'impact du projet. Nous nous demandons comment une telle entente, qui officialise l'acceptation du projet par les Atikamekw, peut-elle être signée alors que les impacts potentiels des ouvrages ne sont pas encore connus et diffusés? **Nous considérons que la signature de telles ententes, à une phase précoce, ne respecte pas un critère essentiel de toute participation publique, c'est-à-dire l'accès à l'information.** Par conséquent, nous croyons qu'il est injustifiable qu'une communauté s'engage à accepter un projet sans en connaître au préalable l'ampleur des conséquences sociales, environnementales et économiques.

Par ailleurs, l'entente entre Hydro-Québec et Wemotaci devait à la base reposer sur l'acceptation du projet par la population locale. Or, comme le fait ressortir le promoteur en réponse à la question du ministère de l'Environnement, le référendum qui était prévu à cette fin a été remplacé par une assemblée générale publique. Dans ce contexte et reconnaissant la division que l'opposition à de tels projets crée trop souvent au sein des communautés, comment pouvons-nous prétendre que la population est bel et bien en accord avec le projet? Comment Hydro-Québec conçoit-elle que des personnes préoccupées par les impacts du projet acceptent de se prononcer publiquement contre?

Dans la section portant sur la participation publique du résumé de l'étude d'impact, Hydro-Québec mentionne qu'elle a réalisé ses études en collaboration avec les représentants du milieu. L'entreprise ajoute qu'elle a tenu compte des préoccupations exprimées, «ce qui a permis une meilleure intégration du projet dans son milieu d'accueil». Il est possible d'affirmer que le «milieu d'accueil», par le biais du conseil de bande, a bien endossé l'entente qu'il a signée. Par contre, il est pertinent de se demander si le conseil avait réellement le choix de donner son accord? Est-ce que d'autres alternatives de développement pour la communauté lui ont été présentées? La population a-t-elle eu la chance de choisir l'option, parmi plusieurs, qui respectait davantage ses aspirations et sa culture?

Le projet d'aménagement de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs apportera à la communauté de Wemotaci un demi million de dollars par année pendant 50 ans, sans compter la somme de 300 000 dollars qui a déjà été versée avant même que le processus d'audiences publiques ne soit amorcé. Il s'agit d'une source de revenu très importante pour la collectivité et nous ne pouvons d'aucune façon la blâmer de l'accepter. Les retombées financières constituent le principal attrait que le projet comporte pour Wemotaci.

**Toutefois, nous déplorons le fait que la communauté semble se retrouver dans une position où, face à un projet unique qui lui est imposé par Hydro-Québec, elle n'a d'autre choix que de s'incliner.** Une fois que le promoteur a exprimé l'intention de développer un projet hydroélectrique, la municipalité réalise *de facto* qu'il n'est plus possible de reculer et qu'Hydro-Québec est là pour rester. La

population se voit donc dans l'obligation d'accepter la construction des barrages et ne dispose plus que d'un seul pouvoir : celui de négocier des compromis ou de demander la mise en place de mesures d'atténuation pour minimiser les pertes. Tout au long du processus de négociations avec Hydro-Québec qui peut s'étaler sur plusieurs années, les organismes du milieu tenteront, du mieux de leurs capacités, de gagner ce qu'ils peuvent, tout en perdant le moins possible. C'est ainsi que dans le cas des projets de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, Hydro-Québec et Wemotaci ont conclu une entente par laquelle ces derniers retirent une somme d'argent considérable, mais doivent en échange subir la destruction d'un patrimoine culturel et naturel de grande valeur. **Nous parions que si les Atikamekw avaient le choix de développer leur territoire avec les mêmes ressources financières, ils décideraient de le faire en conservant leur rivière.**

- **Consultation des autres utilisateurs de la rivière**

La situation décrite précédemment semble aussi s'appliquer aux autres utilisateurs de la rivière comme les entreprises récréotouristiques ou les pourvoiries. C'est le cas entre autres de la Pourvoirie Windigo qui subira la destruction des rapides des Cœurs, le principal attrait des 225 clients qui fréquentent sa pourvoirie à chaque saison. L'anéantissement de ce paysage qualifié de «lieu exceptionnel» par les répondants à un sondage mené dans le cadre de l'étude d'impact, amène l'entreprise à craindre des pertes économiques importantes, suite à une baisse possible de la fréquentation.

Dans un même sens, 98 propriétés (baux de villégiature, chalets ou résidences) se situent dans la zone d'impact du projet. La grande majorité des propriétaires de chalets et de résidences contactés dans le cadre de l'étude d'impact se sont dits inquiets face à la construction et à l'exploitation des ouvrages. Comme le souligne la section 21-23 de l'étude, un propriétaire sur cinq s'est même prononcé contre le projet.

Dans une situation de la sorte, nous comprenons que si des entreprises ou des particuliers souhaitent obtenir des dédommagements de la part d'Hydro-Québec, ils ne peuvent se permettre de critiquer trop ouvertement le projet, même durant les audiences publiques. Si la pourvoirie Windigo et les propriétaires de chalets et de résidences avaient réellement le choix d'appuyer ou non un projet, nous sommes certains qu'ils opteraient, tout comme les Atikamekw, pour la préservation du caractère naturel de leur paysage et de leur rivière.

**Fondation Rivières croit que les communautés locales et les utilisateurs du milieu ne devraient pas se voir imposer un projet unique. D'autres alternatives plus respectueuses de l'environnement, créatrices d'emplois durables et ancrées dans la culture locale existent et peuvent être développées.** Des projets qui permettent le développement de modes de production énergétique alternatifs en sont des exemples. Un cas de communauté autochtone ayant initié projet d'énergie éolienne sera présenté à titre d'exemple dans la partie suivante.

- **Développement de projets de production d'énergies alternatives par les communautés autochtones**

Au cours des dernières années, plusieurs communautés autochtones et nordiques situées dans différentes régions du Canada ont implanté des projets basés sur les énergies renouvelables, comme l'énergie éolienne et solaire, de même que sur l'efficacité énergétique, particulièrement au niveau des habitations. **Ces projets innovateurs contribuent non seulement à réduire l'émission des gaz à effet de serre responsables des changements climatiques, mais encouragent aussi l'émergence d'un mode de vie basé sur la préservation des ressources.**

Une étude menée en 2002-2003 par Affaires indiennes et du Nord Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Ressources naturelles Canada a permis d'établir le profil de 14 de projets de la sorte mis de l'avant par les collectivités locales. Nous présenterons ici, à titre d'exemple, les grandes lignes du projet d'énergie éolienne de la nation Piikani, membre de la nation Blackfoot<sup>10</sup>.

Située au sud de l'Alberta, la communauté Piikanis a procédé ces dernières années au développement d'un projet pilote d'énergie éolienne. Afin de réaliser le projet, plusieurs démarches ont été accomplies, telles que la consultation de la population, l'établissement de partenariats, la recherche d'un site adéquat et de la technologie appropriée, de même que la recherche de financement. Ce processus a mené à l'installation de l'éolienne *Weather Dancer 1 (danseur du temps)* qui produit annuellement 3000 MWh, ce qui permet d'approvisionner en électricité 450 foyers et de réduire annuellement de 2500 tonnes l'émission de dioxyde de carbone.

Pour mener à bien le projet, les Piikanis ont formé une entreprise de services publics connue sous le nom de *Piikani Utilities Corporation*. Celle-ci s'est associée à EPCOR, la société de services publics de la ville d'Alberta. La majorité de l'énergie produite est vendue à un prix fixe à EPCOR, avant d'être revendue aux consommateurs à un taux majoré. Les 20% restant sont pour leur part écoulés, selon les prix du marché, au consortium régional d'électricité.

Les Piikanis considèrent le projet comme un succès. Selon Peter Strikes, chef de la nation, cette réalisation constitue une ouverture vers d'autres possibilités :

*« L'éolienne Weather Dancer 1 associe à la fois les éléments traditionnels de notre culture à l'objectif de créer de nouvelles possibilités pour les Piikanis [...]. Notre réussite avec l'éolienne Weather Dancer 1 nous permet d'envisager un projet d'énergie éolienne plus important et un avenir où il nous sera peut-être possible de répondre aux besoins énergétiques de notre collectivité. Ce projet engendrera d'autres possibilités pour les futures générations de Piikanis. <sup>11</sup> »*

Puisque la viabilité du projet pilote de l'éolienne *Weather Dancer 1* a été démontrée, *Piikani Utilities Corporation* prévoit continuer à aller de l'avant. Elle vise à construire progressivement son propre parc d'éoliennes. L'entreprise souhaite également faire l'acquisition de la ligne de transport d'énergie à laquelle trois autres éoliennes pourront être raccordées.

---

<sup>10</sup> Les informations suivantes sont tirées du site internet de Affaires indiennes et du Nord Canada.

Adresse Url : [http://www.ainc-inac.gc.ca/clc/tp/piik\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/clc/tp/piik_f.html)

<sup>11</sup> Affaires indiennes et du Nord Canada. Adresse Url : [http://www.ainc-inac.gc.ca/clc/tp/piik\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/clc/tp/piik_f.html)



**L'étude menée décrit le progrès vers l'autosuffisance locale comme un des éléments moteurs des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique mis de l'avant dans les communautés autochtones.** Toujours selon cette étude, les avantages de cette autosuffisance pour les collectivités sont multiples : diminution de la dépendance vis-à-vis les sources d'énergie extérieures et de ses fournisseurs, possibilité de réinvestir les revenus dans l'amélioration de la filière énergétique et dans des projets de développement communautaires, réduction des comptes de chauffage des foyers, création d'emplois locaux et renforcement des capacités de la collectivité. Ainsi, à la lumière d'un cas semblable, il apparaît clair pour nous que d'autres alternatives de développement sont possibles et qu'elles devraient être valorisées.

- **Renforcement des capacités du peuple Atikamekw**

La notion de renforcement des capacités s'est développée au cours des années 90, alors que nous prenions de plus en plus conscience que les solutions économiques et techniques ne pouvaient, seules, assurer un développement durable et répondre aux problèmes de pauvreté<sup>12</sup>. Le renforcement des capacités est défini, par le Programme des Nations Unies pour le développement, comme : *«un processus par lequel [...] les sociétés développent leurs aptitudes (individuellement et collectivement) à : 1) exercer des fonctions, résoudre des problèmes, et fixer et atteindre des objectifs ; et 2) comprendre et répondre à leurs besoins de développement dans un large contexte et de manière durable.<sup>13</sup>»* **Ainsi, le renforcement des capacités apparaît à nos yeux comme un processus conditionnel à un véritable développement durable.**

Alors qu'Hydro-Québec affirme réaliser le projet de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs *«conformément aux principes du développement durable»*, l'étude d'impact ne précise pas de quelle façon celui-ci contribuera au renforcement des capacités de la communauté de Wemotaci. En fait, le projet semble plutôt se diriger vers l'inverse.

D'abord, bien que des emplois seront créés durant la phase de construction, le nombre d'emplois à long terme durant la période d'exploitation est à peu près inexistant.

**Ensuite, nous considérons qu'Hydro-Québec entretient chez les Premières Nations une culture de dépendance vis-à-vis la grande entreprise qui peut nuire à la réelle prise en charge de la collectivité.** Développement des ressources humaines Canada, dans le *Guide de développement des communautés*, présente en ces termes les impacts d'une telle relation:

*«[...]c'est ce qui se produit lorsque le gouvernement et l'industrie se chargent du développement économique et social d'une collectivité. On crée des emplois, on exécute des programmes et on assure des services, et pourtant, il arrive souvent que la participation des résidents locaux se résume à peu de chose. Dans un tel cas, on parviendra peut-être à améliorer la santé économique de la collectivité (ce que certains pourront considérer comme une forme de renforcement des capacités), mais on sacrifie la capacité de la communauté de s'administrer elle-même, de prendre des décisions, de*

---

<sup>12</sup> Capacity.org. Adresse Url : <http://www.capacity.org/>

<sup>13</sup> PNUD. Renforcement des capacités, document de référence technique n°2. Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance. Bureau de l'élaboration des politiques, New York, 1998. In Capacity.org. Adresse Url: <http://www.capacity.org/>

*soutenir son bien-être à long terme ou de se préparer à un avenir dont ne fait pas partie telle ou telle industrie donnée. On ne renforce donc pas les capacités générales de la collectivité, même si cette dernière semble se développer.<sup>14</sup>»*

**Nous croyons que des projets qui misent sur le développement des capacités et sur les forces de la culture des communautés locales devraient avoir priorité sur des projets de nature exogène, «parachutés» dans le milieu.** Par exemple, combien rapporterait à la communauté ce projet de centrales s'il était réalisé par les Atikamekw eux-mêmes?

Dans une même perspective, l'acquisition du Club Odanak par les autochtones de Wemotaci, avec l'appui du Secrétariat aux Affaires autochtones, est un bel exemple d'un projet de développement de nature endogène qui peut contribuer à l'essor de la collectivité. Ce projet créé 11 emplois et entraîne des retombées économiques locales par les 200 touristes qui visitent cet endroit chaque année. Mais ce n'est pas tout. Cette réalisation contribue également à faire connaître la culture atikamekw tout en suscitant la fierté de la population. Il s'agit d'un élément essentiel pour favoriser un rapprochement, tant nécessaire, entre les peuples autochtones et blancs.

**La Fondation Rivières croit fermement que le développement durable d'une communauté ne peut se faire seulement au détriment de ses plus belles richesses naturelles et patrimoniales. La collectivité devrait plutôt être amenée à miser sur leur conservation.** La Fondation croit que des projets qui mettent en valeur la culture autochtone, de même que le potentiel récréotouristique du Haut-Saint-Maurice, devraient être favorisés.

- **Patrimoine culturel : Archéologie et Écotourisme**

Le Québec compte 8000 sites archéologiques répertoriés, dont 65% sont des sites autochtones et 35% des sites euro-qubécois. Or, saviez-vous que moins de 2% de ces 8000 sites sont mis en valeur? Et que, de ce 2%, moins du quart sont des sites autochtones?<sup>15</sup>

Les recherches archéologiques au Québec n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements. C'est seulement depuis la fin des années 60 que cette science est pratiquée professionnellement. Les berges de nos cours d'eau sont d'une grande importance pour une meilleure compréhension de l'histoire des Premières Nations. **Envoyer les secteurs de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs serait comme détruire des pièces d'un casse-tête.** L'étude d'impact démontre clairement que les secteurs de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ont un grand potentiel archéologique. Selon Daniel Chevrier, archéologue à Archéotec, « *les sites découverts sont d'une grande beauté et ils ont l'avantage de ne pas avoir été endommagés par l'érosion* ».

Par ailleurs, les Atikamekw, en s'impliquant dans les recherches, démontrent leur intérêt pour ce travail. La petite formation de quatre jours que huit Atikamekw ont

---

<sup>14</sup> Développement des ressources humaines du Canada. Guide de développement des collectivités – un outil de renforcement des capacités communautaires, 1999.

Adresse Url: [http://www.rhdcc.gc.ca/fr/dgpe/dis/cia/deve\\_coll/cdhbookf.pdf](http://www.rhdcc.gc.ca/fr/dgpe/dis/cia/deve_coll/cdhbookf.pdf)

<sup>15</sup> Réseau Archéo-Québec. Sommaire de la planification stratégique, 2003.

reçue ne peut être reléguée aux oubliettes. L'expérience qu'ils acquièrent pourrait être bénéfique à la communauté par le truchement de l'écotourisme. Cette nouvelle expertise devrait continuer à se développer dans le cadre d'un projet de mise en valeur des sites patrimoniaux. **L'écotourisme, de pair avec les Atikamekw, permettrait un développement durable basé sur un équilibre entre les dimensions suivantes : la croissance économique et l'équité, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement et le développement social.** De plus, l'implantation d'un tel projet ne peut se faire sans une prise en charge collective du développement, élément conditionnel au renforcement des capacités de la communauté.

La croissance économique engendrée par un tel projet pourrait être considérable si l'on se fie aux chiffres émis par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à l'effet que l'écotourisme est en pleine croissance. Pour l'OMT, il s'agit du segment de marché ayant le plus gros potentiel de croissance, avec une moyenne de 5% par année<sup>16</sup>. Le réseau Archéo-Québec, en collaboration avec le ministère du Tourisme et des Communications et le ministère de la Culture, travaille à mettre sur pied ce type de tourisme. L'équipe œuvre actuellement à la création d'un réseau touristique et à l'exploration des diverses possibilités de projets.

Les Atikamekw, en plus de profiter des découvertes archéologiques pour mieux connaître leur histoire, pourraient développer leur communauté dans le respect des valeurs ancestrales. L'argent promis par Hydro-Québec peut sembler considérable mais n'est-ce pas plus important d'éviter de perpétuer cet état de servitude? L'intégrité du peuple Atikamekw ne vaut-elle pas davantage que 138 mégawatts?

De plus, la Fondation Rivières ne croit définitivement pas que la construction de barrages hydroélectriques soit la meilleure réponse pour la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. En ennoyant les berges c'est tout un monde qui périt sous les eaux. Ces lieux, d'une richesse patrimoniale incroyable, méritent notre plus grand respect. L'écotourisme permet cette civilité.

Par ailleurs, le développement social des Atikamekw, basé sur une approche holistique, se trouverait favorisé par ce type d'initiative. **Un projet d'écotourisme axé sur la valorisation du patrimoine culturel permettrait de briser l'isolement, de favoriser le dialogue et l'ouverture entre autochtones et blancs, tout en engendrant des retombées économiques qui pourraient être réinvesties dans des projets de développement communautaire.**

L'âme, le cœur et l'esprit de ce peuple sauront être préservés. À l'ère de la surconsommation et du gaspillage nous devons revoir nos valeurs comme membre d'une collectivité. La Fondation Rivières espère que les Atikamekw, reconnus pour leur authenticité, sauront se faire respecter et nous permettront de tirer des enseignements de leurs connaissances.

- **Équité, partage des richesses et transparence**

Le principe d'équité renvoie à la justice dans la distribution des richesses. Or, dans le cas des projets de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, ce ne sont que deux

---

<sup>16</sup> Ibid.

communautés, c'est-à-dire Wemotaci et la MRC de La Tuque, qui retirent les bénéfices économiques du projet. Ensemble, ces deux collectivités recevront au cours des 50 prochaines années des sommes qui s'élèveront à près de 44 millions de dollars, sans compter les dédommagements qui seront accordés en regard de la ligne de transport d'énergie.

**Toutefois, il faut reconnaître qu'étant donné le caractère public d'Hydro-Québec, c'est l'ensemble des QuébécoisEs qui assume les sommes ainsi versées, que ce soit par le biais de l'augmentation des tarifs de consommation d'électricité ou encore par une baisse des dividendes versées à l'État.** Dans cette situation, pouvons-nous prétendre à l'équité :

- entre la communauté Atikamekw de Wemotaci et celles de Manawan et de Opitciwan qui ne reçoivent aucun revenu;
- entre d'un côté Wemotaci et la MRC de La Tuque, et de l'autre l'ensemble des QuébécoisEs de qui proviennent véritablement ces sommes?

En plus d'être en désaccord avec les inéquités qu'engendrent cette logique du «cas par cas», nous considérons comme inacceptable la façon dont Hydro-Québec s'est alliée les élites locales de la MRC de La Tuque en s'engageant à lui verser plus de 18 millions de dollars. Alors que c'est la communauté de Wemotaci qui sera touchée directement par le projet, nous nous demandons pourquoi un fonds de dédommagement est versé à la MRC? L'entente qui a été signée entre les deux parties constitue à nos yeux un moyen utilisé par Hydro-Québec pour minimiser les risques d'une opposition. Comment une MRC qui bénéficie de retombées économiques aussi importantes peut-elle analyser d'un regard indépendant et neutre les impacts possibles de ces projets sur l'ensemble des communautés de son territoire et sur les utilisateurs de la rivière? Comment peut-elle prendre en compte les impératifs écologiques nécessaires au maintien d'un environnement sain pour les générations futures?

#### **4- Les rivières : un patrimoine collectif**

Fondation Rivières croit en un modèle de développement qui soit basé sur le partage des richesses et sur l'union au sein même des communautés, de même qu'entre elles. La Fondation considère les rivières comme un bien commun appartenant à l'ensemble de la population. **Les rivières sont notre patrimoine collectif et nous jugeons que ce sont tous les QuébécoisEs qui doivent être appelés à se prononcer sur les orientations que nous souhaitons prendre, en tant que société, quant à leur gestion.**

La Fondation rappelle que le gouvernement libéral s'est engagé, durant la dernière campagne électorale, à tenir une commission publique et indépendante sur la politique énergétique du Québec. Une telle démarche devrait être réalisée avant que des nouvelles autorisations de projets hydroélectriques ne soient émises.

De plus, nous considérons que les discussions devraient être portées dans le cadre d'un vaste débat public, plutôt que de faire l'objet d'une commission parlementaire prévue à l'automne 2004. Nous croyons aussi qu'il est primordial d'amorcer ce processus à partir des conclusions et recommandations tirées de l'important Débat public sur l'énergie de 1995-1996.

**La Fondation Rivières croit qu'il est essentiel que ces démarches mènent à l'adoption d'une politique énergétique nationale qui permettrait d'assurer une gestion des rivières qui soit véritablement globale, écosystémique et intégrée.**



Toutes les photographies sont de Michel Gauthier.  
Reproduction interdite.